

Communiqué de presse

Massy, le 11 mars 2021.

Egalité des chances

Crédit Agricole Consumer Finance accompagne les familles monoparentales

En 2021, Crédit Agricole Consumer Finance renforce ses mesures en faveur de l'égalité professionnelle de ses salariés. Deux mesures-phares sont déployées : un accompagnement spécifique des familles monoparentales et l'ouverture plus large des programmes dédiés à l'évolution professionnelle des femmes.

Un nouvel accord sur l'égalité professionnelle

Crédit Agricole Consumer Finance est convaincu que la mixité et la diversité constituent de véritables facteurs de richesses, d'équilibre social, d'innovation et d'efficacité. Pilotée depuis 2011, l'égalité professionnelle est primordiale dans le cadre des ambitions de développement de l'entreprise. Avec un indice égalité hommes-femmes de 93 sur 100, CA Consumer Finance a réellement progressé ces dernières années. En 2021, l'entreprise va accélérer sur le sujet, contribuant ainsi à la politique volontariste du Groupe Crédit Agricole en matière de diversité et de mixité.

C'est pourquoi la Direction générale de CA Consumer Finance a proposé aux organisations syndicales représentatives des salariés un nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle, qui a été signé à l'unanimité par leurs représentants, pour une durée de trois ans.

Donner du temps aux parents pour leurs enfants

Cet accord comporte deux mesures-phares :

- Un accompagnement spécifique des familles monoparentales en maintenant le salaire à 95% pour une activité à temps partiel à 80%, dans les conditions prévues par l'accord. « A travers cette mesure, nous souhaitons accompagner nos collaborateurs élevant seuls leurs enfants et les aider à dégager du temps pour leur éducation sans peser sur leurs revenus », explique Etienne Epitalon, Directeur du Développement humain France de CA Consumer Finance.
- L'ouverture des programmes dédiés à l'évolution professionnelle des femmes à un public plus large. Il s'agit du programme Leadership au féminin pour les femmes cadres et des ateliers d'évolutions professionnelles pour les techniciennes des métiers de la banque.

« Avec ce nouvel accord, nous réaffirmons notre volonté de garantir l'égalité des chances et de traitement des salarié(e)s, et notre engagement de progrès partagé pour CA Consumer Finance, en France comme sur les autres marchés où nous opérons car cette dynamique inclut l'ensemble de nos filiales », conclut Stéphane Priami, Directeur général de CA Consumer Finance.

Service presse de CA Consumer Finance : +33 (0)1 87 38 11 81 - presse@ca-cf.fr

À propos de Crédit Agricole Consumer Finance

Crédit Agricole Consumer Finance, filiale spécialisée en crédit à la consommation de Crédit Agricole S.A., distribue (en France, principalement via ses marques commerciales Sofinco, Viaxel et Creditlift Courtage), une gamme étendue de crédits aux particuliers et de services associés sur l'ensemble des canaux de distribution : vente directe, financement sur le lieu de vente (automobile et équipement de la maison) et partenariats. Aux côtés de grandes enseignes de la distribution, de la distribution spécialisée et d'institutionnels dans les 19 pays où il est présent, CA Consumer Finance propose à ses partenaires des solutions souples, responsables et adaptées à leurs besoins et à ceux de leurs clients. L'excellence relationnelle, la responsabilité en proximité et l'engagement sociétal sont les piliers qui font de CA Consumer Finance un groupe qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société. Au 31 décembre 2020, CA Consumer Finance gérait 91 milliards € d'encours de crédit.

Pour en savoir plus : www.ca-consumerfinance.com